

Mag'Centre, 9 décembre 2019

## ASMR et SMR des médicaments

lundi, 9 décembre 2019



En France, la consommation de médicaments s'est élevée en 2017 à 37,8 milliards d'euros, dont 32,6 milliards en ville. Une des rares revues médicales françaises sans publicité vient de publier, dans son numéro de décembre, sa liste de médicaments inutiles voire dangereux.

Par Jean-Paul Briand  
Médecin retraité d'Orléans



Il y aurait un moyen simple et transparent afin que le public sache si une prescription médicamenteuse peut apporter un bienfait, même minime. Pour cela il suffirait qu'il sache l'ASMR du médicament, cette information permettrait probablement de diminuer la longueur des ordonnances, de vider les pharmacies domestiques et de faire quelques économies.

ASMR signifie : « Amélioration du Service Médical Rendu ». C'est une cotation effectuée par la Haute autorité de santé (HAS). Cinq niveaux d'ASMR ont été définis en fonction de l'appréciation du progrès thérapeutique apporté par un médicament. Le niveau d'ASMR intervient dans la fixation du prix des médicaments remboursables par la Sécurité sociale :



- ASMR I, majeure,
- ASMR II, importante,
- ASMR III, modérée,
- ASMR IV, mineure,
- ASMR V, inexistant, signifie « absence de progrès thérapeutique ».